



**l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS

Agir ensemble, protéger chacun

LE FONDS D'INVESTISSEMENT DANS LA PRÉVENTION DE L'USURE PROFESSIONNELLE



SUBVENTION PREVENTION DES RISQUES ERGONOMIQUES (FIPU)

Nouveau **Fonds d'Investissement dans la Prévention de l'Usure professionnelle (FIPU)** créé par la loi Retraite en 2023

Objectif ?

Prévenir les « **risques ergonomiques** » en entreprise, et plus précisément :

Les postures pénibles



Les manutentions manuelles de charges



Les vibrations mécaniques



Bénéficiaires du FIPU :

- **Entreprises relevant du régime général** (tout effectif)
- **Travailleurs indépendants** cotisant à l'**Assurance Volontaire Accident du Travail (AVAT)**



SUBVENTION PREVENTION DES RISQUES ERGONOMIQUES (FIPU)

Actions de prévention



- Des **équipements**
- Des **diagnostics**
- Des **formations**

Aménagements de postes



Aménagements de postes de travail, sur proposition du médecin du travail

**POUR
FINANCER
QUOI ?**

Actions de sensibilisation



Réalisation d'**actions de sensibilisation** aux facteurs de risques ergonomiques

Salaires de préventeurs



Prise en charge des **frais de personnels** dédiés à la prévention des risques ergonomiques



RISQUES ERGONOMIQUES (FIPU)

3- AMÉNAGEMENTS DE POSTE

Financement de **mesures individuelles d'aménagement** d'un salarié s'inscrivant dans une **démarche de Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP)**

Modalités Obligatoires :

- Financement de **mesures individuelles pour un salarié** exposé aux risques ergonomiques
- **Attestation du médecin du travail**, issue de **l'annexe de l'arrêté du 16 octobre 2017** (volet obligatoire : « Proposition de mesures individuelles d'aménagement, d'adaptation ou de transformation du poste de travail ou de mesures d'aménagement du temps de travail »)
Le Médecin du travail précisera les aménagements préconisés dans l'attestation
- **1 attestation de l'employeur** justifiant que **le salarié occupe un poste l'exposant aux facteurs de risques ergonomiques**



Plafond hors accord de branche :

Prise en charge à 70 % dans un plafond de 25 000 €



Aménagements de Poste 2025

Demande d'aménagement de poste pour 2025 :

- ✓ 40 demandes traitées avec annexe 4
 - ✓ dont collaboration **AGEFIPH-CAP EMPLOI-KHEOPS** : 10 accompagnements
- ✓ 9 refus motif : pas d'annexe 4 - erreur de subvention

Exemples de Financement

SECTEUR	ANNEXE 4 MOTIFS	POSTE DE TRAVAIL	MATERIELS FINANCES
BOULANGERIE	Suite à un arrêt de travail pour prévoir la reprise de travail	RESPONSABLE DE FABRICATION	Pétrin Elevateur
SERVICE A LA PERSONNE	Aménager le poste de travail de l'agent de service par rapport à son état de santé	AGENT DE SERVICE	Basculeur sur table de rehausse+benne spéciale chutes + benne à fond constant
MENUISERIE ALUMINIUM	Préconisation apportée par l'étude de poste faite par l'ergonome	METALLIER	Table de soudage avec mise à hauteur Pince de bridage adaptée Mini Grue Arraignée
USINE DE FABRICATION PLASTIQUES	Apte avec restriction et prévoir aménagement de poste pour mise à hauteur	TECHNICIEN PLASTURGISTE	SIEGE SUR PIED REGLABLE HAUTEUR - REPOSE -PIED - SIEGE ERGONOMIQUE - SIEGE ASSIS- DEBOUT-
EHPAD	etude de poste cap emploi - APTE à temps partiel aménagement du poste en cours	AGENT DE SERVICE ASH	Autolaveuse
SPST	Aménagement de poste demandé par le SPSTI	MEDECIN DU TRAVAIL	Siège ergonomique + bureau réglable en hauteur + mise à hauteur écran
Garage	Salarié RQTH : reprise avec aménagement de poste	Carrossier	Pointeuse à suspente guidée + pistolet allégée + tapis de protection des genoux
FABRICANT DE CONFISERIE	Aménagements en lien avec étude ergonomique	OPERATRICE POLYVALENTE	Aménagement technique en fonction de la contrainte du salarié

